



Plafond du repos entre le 1er et le 2e palier : trophée d'armes.

IVR43_20182500734NUC4A

Auteur de l'illustration : Sonia Dourlot

Date de prise de vue : 2018

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation